



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion de Commission Thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » du 30 juin 2004

Ordre du jour :

- le point sur l'avancement de l'étude « Recensement des sources de pollution de la nappe de l'Est Lyonnais »,
- travail sur des diagnostics thématiques : inondation, eaux superficielles, usages pêche, chasse, loisirs,...
- points divers.

PRESENTS :

Monsieur Jacques PAOLI, SYMALIM
Monsieur Guy MONTAGNE, adjoint au maire de MIONS

Monsieur Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT, UNICEM
Monsieur Loïc ROYERE, UNICEM
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL
Monsieur Didier DAILLY, Fédération des chasseurs du Rhône

Monsieur Gérard CHALANDON, DIREN Rhône-Alpes
Monsieur Jean-Yves COUDERC, DDAF du Rhône
Madame Isabelle GUILHAUME, CSP
Madame Sylvie DEVUN, DDE du Rhône
Monsieur Jean-Paul VIVIANI, DDE du Rhône

Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Etaient excusés :

Monsieur José RODRIGUEZ, maire de SIMANDRES
Monsieur Louis GARIN, Chambre d'Agriculture
Monsieur Vincent RUGUET, DRIRE Rhône-Alpes
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C

Le 30 juin 2004 s'est tenue, en mairie de CHASSIEU à 14h30, une réunion de la Commission Thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais.

Monsieur PAOLI, président de la Commission Thématique, ouvre la séance et accueille les participants.

Le compte-rendu de la réunion précédente (20 janvier 2004) est validé.

1) Le point sur l'avancement de l'étude « Recensement des sources de pollution de la nappe de l'Est Lyonnais »

Les études actuellement en cours de réalisation permettront de compléter les connaissances actuelles et de finaliser le document d'état des lieux-diagnostic, socle indispensable à l'élaboration du SAGE. Parmi ces 4 études :

- État zéro qualitatif et quantitatif de la nappe de l'Est Lyonnais,
- Modélisation hydrogéologique des aquifères de l'Est Lyonnais,
- Recensement des sources de pollution de la nappe de l'Est Lyonnais,
- Connaissance de la nappe de la molasse,

la commission thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » sera plus spécifiquement chargée d'assurer le suivi de l'étude de Recensement des sources de pollution.

Objectif	Affiner la recherche des sources de pollution dans le périmètre du SAGE, en qualifier l'impact et disposer d'éléments qui aideront la CLE à définir des actions de réduction des pressions et impacts sur la nappe.
Maître d'ouvrage	Département du Rhône
Prestataire	SCE
Coût TTC	39 707,20 €
Déroulement	mai à décembre 2004
Suivi	Commission thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » et groupe de travail technique.
Synthèse cahier des charges	<ul style="list-style-type: none">- acquisition de données et informations sur les sources de pollution et leurs impacts sur la nappe : 12 thématiques (décharges, carrières, activités de fond de carrières, activités industrielles, infrastructures de transport, bassins d'infiltration, anciens puits, activités agricoles, plans d'épandage, assainissement, urbanisation, nouveaux prélèvements) ;- diagnostic global et pistes de réflexions pour réduire les impacts.

Le travail de collecte de données et d'informations auprès de différents partenaires est actuellement en cours.

2) Travail en commun sur des diagnostics thématiques

Un plan synthétique du document d'état des lieux- du SAGE est joint en annexe. Certains chapitres en sont intégralement rédigés, notamment les thématiques « Inondation », « Eaux superficielles et milieux remarquables », « Pêche, chasse, valeur patrimoniale des milieux aquatiques superficiels ». Pour chacune de ces thématiques, après une synthèse de l'état des lieux, Mme BERSOT présente aux participants des éléments de diagnostic afin de recueillir leurs réactions et compléments.

Trois documents cartographiques de travail sont distribués aux participants, ainsi que des fiches diagnostic (ces documents sont joints en annexe pour les membres de la commission thématique absents lors de la réunion).

2.1) Thématique « Inondation »

Le risque inondation d'une parcelle résulte du croisement de l'aléa hydraulique et de la vulnérabilité :

- l'aléa est constitué par les caractéristiques hydrauliques de l'écoulement : il se traduit par la période de retour ;
- la vulnérabilité est définie par l'occupation des sols et sa sensibilité aux inondations.

SYNTHÈSE ÉTAT DES LIEUX	
Ozon (cf. carte « Le risque inondation dans l'Est Lyonnais : l'Ozon »)	Deux grandes zones d'expansion et de stockage pour la crue centennale : - sur l'Inverse dans les marais en aval de Simandres, - sur l'Ozon dans les cressonnières du Bas du Pontet en amont de St-Symphorien.
	De nombreux seuils, vannages et ouvrages de franchissement : environ 20 sur 8 km pour l'Inverse et environ 35 pour l'Ozon, dont une trentaine dans les zones urbaines de St-Symphorien et Sérézin.
	Crues observées : - <u>12 octobre 1993</u> : inondations importantes à St-Symphorien, Sérézin et Simandres (débit à Sérézin : 25 m ³ /s), notamment dans des zones loties. Néanmoins, pour un événement hydrologique de cette importance (pluie cinquantiennale), l'ampleur des phénomènes d'inondation est faible même s'ils ont pu avoir localement des conséquences spectaculaires. - <u>2 décembre 2003</u> : conséquence d'un fort événement pluvieux (pluie trentennale). Débit estimé à St-Symphorien et Sérézin : 20 m ³ /s, soit une crue décennale. Crue responsable de nombreuses érosions de berges, ainsi que de dépôts de matériaux, d'embâcles et de désordres à hauteur d'ouvrages (identification de 25 sites de dégâts à Sérézin, St-Symphorien et Simandres). Estimation des travaux à réaliser : 65 000 € HT en 1 ^{ère} urgence ¹ , 126 000 € HT en 2 ^{nde} urgence ¹ , 230 000 € HT en gestion pluriannuelle ¹ (d'après expertise Cedrat pour CCPO).
Miribel-Jonage (cf. carte « Le risque inondation dans l'Est Lyonnais : Miribel-Jonage »)	Vulnérabilité faible en rive gauche du canal de Jonage car son fonctionnement artificialisé évite tout débordement.
	En cas de crue, débordement du canal de Miribel par les brèches vers l'intérieur de l'île de Miribel-Jonage.
Prévision et prévention du risque	Service d'Annonce des Crues (SNRS) : - station sur le Rhône en amont de Miribel-Jonage, hors périmètre SAGE ; - pas de station sur l'Ozon.
	Plan de Prévention des Risques (PPR) : - Miribel-Jonage : ancienne procédure PSS (Plan des Surfaces Submersibles) ; un PPR est prévu. - Ozon : PPR en cours (prescrit le 06/11/98).

Proposition de diagnostic :

Voir les fiches distribuées en réunion ou jointes en annexe pour les absents. Une synthèse en est présentée ci-dessous :

SYNTHÈSE DIAGNOSTIC	
Ozon	- inondations = préoccupation importante pour le bassin versant ; - crue centennale : risque modéré pour les secteurs bâtis (modélisation 1997) ; - crue du 02/12/03 : phénomènes d'érosions très actifs, amplification à prévoir.
Miribel-Jonage	- champ d'expansion des crues du Rhône : ralentissement des écoulements, fonctionnement des écosystèmes ; - problèmes de chenalisation et érosion.
Pistes de travail	<u>Démarches identifiées</u> : - Communauté de Communes Pays de l'Ozon : schéma de réhabilitation Ozon ; - SNRS : étude de l'aléa inondation induit par les crues du Rhône et de la Saône ; - DIREN : réflexions en cours sur une étude de la gestion des crues à Miribel-Jonage.
	<u>Démarches complémentaires</u> : - améliorer la prévision des crues (bassin de l'Ozon) ; - prévenir les risques : PPR et plus (sensibilisation, adaptation du bâti et des activités économiques et agricoles, sécurisation, prise en compte de la problématique du ruissellement...) ; - lutter contre l'érosion. - ...
Enjeux	Ø maîtriser l'occupation du sol des bassins versants Ø maîtriser l'utilisation des sols inondables Ø préserver les zones naturelles d'expansion des crues Ø gérer l'érosion, en respectant la solidarité amont-aval

¹ Les travaux de 1^{ère} urgence sont des travaux de mise en sécurité, pour supprimer un danger grave menaçant la sécurité publique (réalisation d'ici 1 an).

Les travaux de 2^{nde} urgence sont des travaux de remise en état qui relèvent d'une logique d'aménagement de rivière (réalisation d'ici 1 à 2 ans). Les travaux en gestion pluriannuelle comprennent des interventions à effectuer à moyen terme, entrant dans le cadre d'une programmation sur 2 à 5 ans.

(Source : expertise Cedrat pour Communauté de Communes du Pays de l'Ozon)

Interventions des participants :

Mme GUILHAUME précise qu'il faut relativiser les conséquences des crues sur le bassin de l'Ozon par rapport à d'autres bassins du département : dans le cas de la crue de décembre 2003 par exemple, les dégâts occasionnés sur les bassins du Garon ou du Gier ont été beaucoup plus graves.

Elle déplore toutefois que les travaux de 1^{ère} urgence sur l'Ozon consécutifs à la crue de décembre 2003 consistent systématiquement en des enrochements de berges, et ne privilégient pas d'avantage les techniques douces de revégétalisation.

Monsieur PETIOT indique que le remblai et l'urbanisation des bassins naturels d'inondation contribue à l'aggravation des conséquences des crues (secteur du Pontet à St-Symphorien par exemple).

Monsieur DAILLY estime que l'étude hydraulique de l'Ozon réalisée en 1997 par le bureau d'études BCEOM commence à dater, car l'imperméabilisation du secteur aval de l'Ozon a continué depuis cette date. Pour une pluviométrie donnée, le risque de ruissellement de surface est donc de plus en plus important.

Monsieur VIVIANI informe les participants que le PPR en est au stade de la concertation avec les communes de tout le bassin versant (avant la phase d'enquête publique). Ce PPR est basé sur l'étude BCEOM de 1997. Sa mise en place prend actuellement du retard car des vérifications de l'étude de 1997 au regard de la crue de décembre 2003 sont en cours. A priori, la crue décennale de 2003 correspondrait bien à la crue décennale modélisée dans l'étude de 1997, ce qui permettrait de valider cette dernière.

Monsieur VIVIANI insiste également sur le fait que les élus concernés doivent faire remonter leurs réactions sur ce projet de PPR auprès des services de l'État.

Il fait remarquer en outre que :

- le PPR oblige à laisser inconstruites les zones inondables hors secteurs urbanisés, mais entre la date de prescription du PPR et son approbation par le préfet, c'est toujours le POS qui fait loi ; néanmoins il convient d'appliquer l'article R111-2 du code de l'urbanisme pour refuser quand nécessaire les autorisations en zone inondable ...
- il existe beaucoup de diguettes agricoles (à Marennes notamment) qui rompent lors de crues importantes et peuvent induire des problèmes plus en aval.

Il indique également que les communes de l'aval du bassin lui font part de problèmes de ruissellement qui, selon elles, proviennent du type d'occupation agricole des sols (coteaux). Des contacts avec les agriculteurs s'établissent afin d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des méthodes « douces », moins coûteuses que des bassins de rétention. En outre, une étude sur les problématiques de ruissellement est en cours de réalisation (cabinet Cedrat).

Monsieur DAILLY considère qu'il est important de recréer un paysage agricole qui limite le risque (et en parallèle améliore la biodiversité) : cela peut passer par des actions de remise en état des haies, de mise en place de bandes enherbées, etc. Les CAD (contrats d'agriculture durable) peuvent aussi soutenir des actions de redécoupage des parcelles afin de favoriser un écoulement moins rapide à l'aval.

Monsieur VIVIANI précise que les problématiques de ruissellement ne sont pas gérées réglementairement par le PPR.

Le diagnostic sera complété en évoquant également la problématique non négligeable de ruissellement en aval des buttes morainiques, qui peut provoquer localement des phénomènes de transfert d'eau, de stockage et de submersion.

2.1) Thématique « Eaux superficielles et milieux remarquables »

SYNTHÈSE ÉTAT DES LIEUX	
Ozon	Aspects quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> - alimentation partielle par la nappe de l'Est Lyonnais ; - aucune station hydrométrique sur le bassin ; - régime hydrologique de type pondéré.
	Aspects qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> - qualité hydrobiologique moyenne à mauvaise ; - qualité physico-chimique : amélioration pour les matières azotées, phosphorées, organiques, mais teneurs moyennes à mauvaises pour les nitrates.
	Milieu physique : existence d'un plan de gestion pluriannuel pour l'entretien des berges et de la ripisylve (2000-2006).
Canal de Jonage	Aspects quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> - calcul en continu à Cusset du débit du canal ; - débit maximum turbinable : 640m³/s
	Aspects qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> - qualité bonne à très bonne pour les matières organiques et matières en suspension ; - qualité bonne pour les matières azotées, nitrates et matières phosphorées ; - qualité mauvaise pour les micro-organismes.
Miribel-Jonage (cf. carte « Qualité des eaux de l'île de Miribel-Jonage »)	Aspects qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> - Bletta et Rize : qualité bonne pour les nitrates, très bonne pour les autres paramètres ; - autres cours d'eau : qualité moyenne à médiocre pour les nitrates ; - lacs : globalement bonne à très bonne qualité
Zones humides	<u>Les zones humides</u> : <ul style="list-style-type: none"> - contribuent à une gestion équilibrée de la ressource en eau : fonctions épuratrice et hydrologique ; - le SDAGE préconise leur préservation, notamment les petites zones humides ; - sont des composantes du bon état écologique visé en 2015 par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).
	<u>Dans le périmètre du SAGE, 3 zones humides</u> : <ul style="list-style-type: none"> - plaine alluviale (marais) de l'Ozon ; - île de Miribel-Jonage et Grand Large ; - marais de Charvas.

Proposition de diagnostic :

Voir les fiches distribuées en réunion ou jointes en annexe pour les absents. Une synthèse en est présentée ci-dessous :

SYNTHÈSE DIAGNOSTIC	
Ozon	<ul style="list-style-type: none"> - teneurs significatives en nitrates sur l'ensemble du bassin ; - forte pollution résiduelle 2 mois après l'arrêt de la station d'épuration de Communay ; - existence de rejets non raccordés ; - teneurs significatives en pesticides à la sortie du bassin ; - grande abondance de particules fines (origine naturelle) ; - débit d'étiage très faible à l'aval du bassin. <p>Tendance à l'amélioration par rapport à 1997, sauf pour la qualité hydrobiologique. Manque de données sur les micropolluants.</p>
	<u>Pistes de travail</u> : <ul style="list-style-type: none"> - établir la relation entre les pompages en nappe et le débit des cours d'eau ? - inventaire exhaustif des pompages en rivière ; - accroître l'effort d'assainissement du bassin ; - améliorer la qualité de la nappe.
Canal de Jonage	<ul style="list-style-type: none"> - fonctionnement hydrologique « artificiel » ; - données qualitatives rares et anciennes ; - pollution engendrée par la station d'épuration de Meyzieu.
Miribel-Jonage	Défaut d'informations qualitatives pour les eaux superficielles de l'île.
Zones humides	<u>Zones humides</u> : <ul style="list-style-type: none"> - peu nombreuses dans le périmètre mais rôle patrimonial important ; - île de Miribel-Jonage : bien « encadrée » ; - marais de Charvas : plan de gestion depuis 1994 sur une partie du site ; - marais de l'Ozon : aucun plan de gestion.
	<u>Démarche identifiée</u> : <ul style="list-style-type: none"> - inventaire des zones humides du département du Rhône (disponible fin 2004).
	<u>Pistes de travail</u> : <ul style="list-style-type: none"> - parfaire la connaissance du marais de l'Ozon ?

Interventions des participants :

A propos de la pollution résiduelle après l'arrêt de la station d'épuration de Communay, Madame GUILHAUME signale que le raccordement au collecteur de St-Fons ne s'est pas faite du jour au lendemain. Des effluents ont continué à couler un certain temps après l'arrêt de la station. De plus, les problèmes de qualité observés peuvent aussi provenir de déversoirs d'orage.

Monsieur PAOLI précise que les eaux du Grand Large, analysées régulièrement pour la baignade, ne présentent pas de souci particulier de qualité.

Monsieur MONTAGNE s'interroge sur les risques du contournement ferroviaire de Lyon vis-à-vis de la zone humide de l'Ozon. Madame BERSOT indique que l'étude « Recensement des sources de pollution » permettra de connaître plus précisément les risques engendrés par tous les types d'infrastructures de transport, et qu'il appartiendra à la CLE de définir des préconisations relatives aux milieux humides en toute connaissance de cause.

Monsieur DAILLY souligne l'intérêt d'une démarche particulière de plan de gestion pour la zone humide de l'Ozon dont la richesse est assez exceptionnelle pour un secteur comme l'Est Lyonnais.

Monsieur PETIOT déplore que le classement, depuis des années, du marais de l'Ozon en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique ou faunistique) n'a jamais empêché les remblais et l'urbanisation sur certaines parties de la zone. Il sera intéressant d'observer la consistance et le rôle des préconisations de la CLE à ce propos.

Pour élargir ce débat à tout le périmètre du SAGE, Monsieur CHARRIE-THOLLOT indique que l'activité d'extraction de granulats est une des seules activités susceptibles de recréer des zones humides (voir l'exemple de Miribel-Jonage).

Monsieur ROYERE ajoute qu'à l'échelle du périmètre du SAGE, une des pistes de travail pourrait consister à identifier les secteurs pouvant faire l'objet de restauration ou de création de zones humides.

Monsieur MONTAGNE précise que sur sa commune (Mions), des réflexions sont actuellement en cours sur le devenir des carrières.

Madame DEVUN propose que la légende des couleurs soit ajoutée à la carte de qualité des eaux superficielles de Miribel-Jonage.

2.1) Thématique « Pêche, chasse, valeur patrimoniale, loisirs »

SYNTHÈSE ÉTAT DES LIEUX	
Pêche et chasse	<u>Au sud du périmètre SAGE</u> : Ozon et affluents - classement en 1ère catégorie ; - secteurs les plus fréquentés : environs de St-Symphorien ; - déversement annuel de truites adultes ; - chasse : perte de valeur cynégétique, réserve à Simandres.
	<u>Au nord du périmètre SAGE</u> : - canal de Jonage et Grand Large : classement en 2ème catégorie domaine public ; - parc de Miribel-Jonage : classement en 2ème catégorie domaine privé ; - réputation nationale pour la pêche à la carpe ; - chasse : pratiquée dans l'île (sauf zones exclues) et aux abords du canal.
Valeur patrimoniale, loisirs	<u>Au sud du périmètre SAGE</u> : vallée de l'Ozon - paysage en cours d'évolution (pression de l'urbanisation) ; - une activité traditionnelle et originale : la cressiculture.
	<u>Au nord du périmètre SAGE</u> : Miribel-Jonage - paysage de « grand espace » ; - patrimoine culturel : nombreux aménagements liés à l'eau ; - lieu de concentration de la plupart des activités de loisirs du périmètre SAGE.

Proposition de diagnostic :

Voir les fiches distribuées en réunion ou jointes en annexe pour les absents. Une synthèse en est présentée ci-dessous :

SYNTHÈSE DIAGNOSTIC	
Pêche et chasse	- activités de loisirs, très fortement liées à l'état des milieux et sensibles aux autres usages ; - acteurs gestionnaires du milieu naturel.
	<u>Pêche :</u> - réhabiliter et préserver les habitats piscicoles ; - préserver la qualité de l'eau ; - améliorer accessibilité, aménagement et sécurité des sites de pêche.
	<u>Chasse :</u> - préserver les habitats en zones humides ; - préserver les habitats de la petite faune de plaine (partenariat avec les agriculteurs : haies, bandes enherbées...).
Loisirs	<u>Si :</u> - paysage attractif, - bonne qualité de l'eau, - conditions hydrauliques saisonnières respectées, <u>alors :</u> - prospérité des activités de loisirs : nautisme, baignade, promenade (Miribel-Jonage, Grand Large, canal de Jonage, et dans une moindre mesure, vallée de l'Ozon).
Conflits d'usages	<u>Grand Large :</u> - principale origine : emprise foncière des bases nautiques ; - rivalités entre clubs, pêcheurs, promeneurs, municipalités.
	<u>Canal de Jonage :</u> - quelques dérives dues à la concentration d'usagers divers.
	<u>Île de Miribel-Jonage :</u> - tensions possibles entre activités.

Interventions des participants :

Mme GUILHAUME précise que les objectifs des gestionnaires de la pêche rejoignent ceux des gestionnaires de la chasse, en ce qui concerne le partenariat avec les agriculteurs pour la mise en place de bandes enherbées, de haies, etc.

Il est précisé que les communes de la vallée de l'Ozon travaillent à des réhabilitations de chemins de randonnée des abords du cours d'eau (St-Pierre-de-Chandieu par exemple).

A propos des conflits d'usages aux abords du Grand Large, Monsieur PAOLI précise que toutes les berges appartiennent à EDF et que les bases nautiques sont ainsi toutes locataires d'EDF.

2.1) Thématique « Acteurs »

Le chapitre IV de l'état des lieux-diagnostic décrit les acteurs de l'eau et du SAGE selon 3 chapitres (voir plan synthétique du document d'état des lieux- du SAGE joint en annexe). Pour chaque structure ou collectivité, y sont décrites leurs actions dans le domaine de l'eau, générales et plus spécifiques à l'Est Lyonnais s'il y a lieu.

Les tableaux de synthèse présentés aux participants (jointes en annexe pour les absents) concluent ce chapitre :

- tableau acteurs et usages de l'eau,
- tableau acteurs et gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Ces tableaux seront également présentés aux membres de la commission thématique « Gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau souterraine ».

Plusieurs participants relèvent l'imprécision du terme « aménités » sur le tableau acteurs et usages de l'eau. Cette dénomination sera revue.

N'hésitez pas à faire remonter à Mme BERSOT toutes vos remarques sur les documents distribués en séance (ou ci-joints pour les absents).

3) Points divers

Fonctionnement de la commission thématique

Afin de recadrer le mode de participation aux réunions de commissions thématiques et de respecter une certaine équité dans les possibilités d'expression de leurs membres, la CLE, en réunion du 26 mai 2004, a approuvé le fait qu'un seul représentant par organisme soit invité à ces réunions.

Cette règle de fonctionnement figurera sur les invitations aux réunions de commissions thématiques.

~~~~~

Le site Internet du SAGE de l'Est Lyonnais, pour retrouver les compte-rendus et l'échéancier des réunions, le carnet d'adresses, etc :

**www.rhone.fr**  
**rubrique : Développement local / L'environnement / SAGE Est Lyonnais**

Prochaines échéances :

**Commission thématique**  
**« Aménagement du territoire et milieux naturels » :**  
**le jeudi 14 octobre 2004 à 14h30 en mairie de CHASSIEU**  
**le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2004 à 14h30 en mairie de CHASSIEU**

#### **ANNEXES :**

Liste d'émargement  
Plan synthétique du document d'état des lieux-diagnostic

*Pour les personnes absentes lors de la réunion :*  
Trois cartes (documents de travail, non validés par la CLE)  
Fiches diagnostic

# Plan de l'état des lieux-diagnostic

## I. Caractéristiques générales du périmètre d'étude

## II. Milieux aquatiques

1. Contexte hydrogéologique
2. Connaissance quantitative de la ressource en eau souterraine
3. Connaissance qualitative de la ressource en eau souterraine
4. Eaux superficielles et milieux remarquables

## III. Usages liés à l'eau et risques associés

1. Alimentation en eau potable
2. Assainissement
3. Le risque inondation
4. Irrigation et activités agricoles
5. Les activités industrielles
6. Les extractions de granulats
7. Les risques liés aux infrastructures de transport et à l'urbanisation
8. L'hydroélectricité
9. Pêche, chasse, valeur patrimoniale et culturelle des milieux aquatiques superficiels

## IV. Acteurs et actions

1. Les services de l'État et ses établissements publics
2. Les collectivités et établissements publics intercommunaux
3. Les usagers et organisations professionnelles

## V. Diagnostic – Synthèse générale